

RÈGLEMENT DU GRAND JEU DE NOËL EVANCY

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Evancy**, domicilié 41A Rue Simon Volland, 59130 Lambersart, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- Un séjour de 2 nuits pour 4 personnes dans la résidence Evancy de leur choix (hors juillet/août)
- Petits déjeuners compris
- 2 activités incluses parmi une sélection (parc d'attraction, aquarium, visites guidées etc.)

3 gagnants seront tirés au sort ce qui correspond à 3 séjours offerts.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu-concours est réservé aux personnes de plus de 18 ans résidant dans le monde entier.

4. Frais de participation

Ce jeu concours est gratuit pour les participants.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 01/12/2022 et se termine le 24/12/2022.

La participation au jeu est limitée à une seule participation par personne et ce pendant toute la durée du jeu.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Renseigner son adresse e-mail (obligatoire)
- Renseigner son prénom et nom de famille (facultatif)
- Accepter de recevoir la newsletter Evancy (facultatif)
- Accepter le règlement du jeu concours (obligatoire)

6. Désignation des gagnants et publication des résultats

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante : un tirage au sort aura lieu à la fin du jeu concours et les gagnants seront contactés par e-mail à compter du 28 décembre 2022.

7. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.